

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 19/09/2023

DECISION N° 20230919_B_078

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET,
Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

VU la décision n°20230627_B_058 du Bureau Communautaire du 27
juin 2023 portant sur la Convention relative à la réalisation du diagnostic
d'archéologie préventive dénommé « Saint Didier en Velay (43) Bramard » à passer avec l'Institut National de Recherche
Archéologiques Préventives,

Commission : Développement Economique

**Objet : Avenant n°1 à la convention relative à la réalisation du diagnostic
d'archéologie préventive dénommé « Saint Didier en Velay (43) Bramard » à passer
avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives**

Le Bureau,

N° 20230919_B_078

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention relative à la réalisation du diagnostic
d'archéologie préventive dénommé « Saint Didier en Velay (43) Bramard »
à passer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques
Préventives,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 septembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20230919-20230919_B_078-AU
Reçu le 03/10/2023

